

# Fact Maison de retraite : Le montant minimum d'argent de poche a évolué, comment le modifier dans EIG ?

## Prérequis éventuel :

Générer l'argent de poche au trimestre avec le logiciel EIG.

## Marche à suivre :

- Ouvrir le menu Administration / Gestion des structures
- Double cliquer sur la section concernée par ce changement
- Se positionner sur l'onglet 'Aide sociale'
- Mettre à jour le « minimum légal » d'argent de poche.
- Valider.

Il est possible que vous utilisiez des codifications particulières de l'argent de poche, certains départements ou certaines régions pratiquant un autre minimum légal. Auquel cas :

- Se placer sur la section concernée
- Ouvrir le menu Fichiers de base / Payeurs
- Modifier les payeurs
- Dans l'onglet « factures », vérifier la « codification particulière de l'argent de poche » qui peut être coché. Auquel cas saisir le minimum légal d'argent de poche à ce niveau.
- Valider

---

Revision #1

Created 25 July 2023 09:08:40 by Bénédicte DESBROCHES

Updated 17 October 2025 12:57:19 by Bénédicte DESBROCHES